

MOTION « A » DES PROFESSEURS DE PHILOSOPHIE DE L'ACADEMIE DE LYON

117 Présents : 112 Pour, 0 Contre, 5 Abstentions

Nous, professeurs de philosophie de l'académie de Lyon réunis ce lundi 2 juillet 2018 à la suite de la réunion d'harmonisation des copies du baccalauréat, avons décidé de voter le présent texte pour dénoncer les conséquences de la réforme du lycée sur l'enseignement de la philosophie.

Nous constatons la contradiction entre le discours ministériel valorisant la philosophie dans la formation au service des lycéens et la réalité de la réforme conduisant à la marginaliser :

- **l'épreuve de philosophie aura lieu 5 semaines** après que les élèves auront déjà validé 82 % de leurs notes. Le calendrier du nouveau bac isolera l'épreuve de philosophie et du Grand Oral et posera de fait des problèmes d'assiduité ;

- **un coefficient ne représentant plus que 8 % pour le baccalauréat général et 4% du baccalauréat pour le baccalauréat technologique de leurs résultats** récompense bien mal l'investissement demandé aux élèves tout au long de l'année et ne les motivera pas pour travailler. Pour rappel, l'épreuve de philosophie représente actuellement 18 % du bac L, 11 % du bac ES, 9 % du bac S et 5 % du bac technologique ;

- La disparition des séries et l'organisation des enseignements autour d'un tronc commun, quoi qu'on en pense par ailleurs, aura mécaniquement pour effet une **dégradation des conditions d'études** avec :

1. **la surcharge des classes** (35 élèves devenant la norme) ;

2. **l'hétérogénéité des profils dans une même classe** ;

3. l'hétérogénéité de **la classe de spécialité**, en Terminale, ce qui obligera les professeurs à des acrobaties pédagogiques. Celle-ci **mêlera en effet des élèves qui découvriront la philosophie à d'autres qui auront choisi de poursuivre la spécialité** en Terminale.

- **La réduction des choix de spécialités** proposées en terminale, passant de trois en 1ère à deux, **menace la réussite des élèves** dans leurs études supérieures, le maintien de la spécialité « Humanités, Littérature et Philosophie » en terminale et contraindra les professeurs à enseigner et à évaluer leurs élèves dans la perspective du maintien d'un effectif suffisant pour ouvrir la spécialité en Terminale.

- Ce passage de trois spécialités en Première à deux en Terminale **est une mise en concurrence des spécialités** qui produira mécaniquement des effets délétères, à savoir la baisse des exigences et la tentation de la démagogie ;

- Malgré les promesses de décroisement, **la présence de la philosophie dans la seule spécialité Humanités, Littérature et Philosophie revient à la réduire à une discipline uniquement littéraire**, ce qu'elle n'est pas. En témoigne sa présence dans de nombreux concours post-bac : écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, PACES... ;

1. **Rien ne garantit que la spécialité Humanités, Littérature et Philosophie sera proposée dans tous les établissements** ;

2. **Rien ne garantit que la spécialité « Humanité, littérature et philosophie » prendra la forme d'un enseignement bi-disciplinaire**, avec un partage égal des heures entre la philosophie et la littérature, garanti nationalement, et une épreuve composée de deux exercices séparés.

Les incidences de la réforme sur l'enseignement de la philosophie au lycée et dans le Supérieur seront considérables. Nuls n'étant mieux placés que les professeurs de philosophie pour savoir quels sont les besoins des élèves et quelles conditions conviennent à l'enseignement de la philosophie, nous demandons que la réforme soit remise à plat et que soient consultés les professeurs de philosophie pour tenir compte des spécificités de notre discipline et des besoins de notre enseignement.

MOTION « B » DES PROFESSEURS DE PHILOSOPHIE DE L'ACADEMIE DE LYON

24 présents : 21 pour, 1 contre, 2 abstentions

Nous, professeurs de philosophie de l'académie de Lyon réunis ce lundi 2 juillet 2018 à la suite de la réunion d'harmonisation des copies du baccalauréat, avons décidé de voter le présent texte pour dénoncer les conséquences de la réforme du lycée sur l'enseignement de la philosophie.

Nous constatons la contradiction entre le discours ministériel valorisant la philosophie dans la formation au service des lycéens et la réalité de la réforme conduisant à la marginaliser :

- **l'épreuve de philosophie aura lieu 5 semaines** après que les élèves auront déjà validé 82 % de leurs notes. Le calendrier du nouveau bac isolera l'épreuve de philosophie et du Grand Oral et posera de fait des problèmes d'assiduité ;

- **un coefficient ne représentant plus que 8 % pour le baccalauréat général et 4% du baccalauréat pour le baccalauréat technologique de leurs résultats** récompense bien mal l'investissement demandé aux élèves tout au long de l'année et ne les motivera pas pour travailler. Pour rappel, l'épreuve de philosophie représente actuellement 18 % du bac L, 11 % du bac ES, 9 % du bac S et 5 % du bac technologique ;

- la disparition des séries et l'organisation des enseignements autour d'un tronc commun, quoi qu'on en pense par ailleurs, aura mécaniquement pour effet une **dégradation des conditions d'études** avec :

1. **la surcharge des classes** (35 élèves devenant la norme) ;
2. **l'hétérogénéité des profils dans une même classe** ;
3. **l'hétérogénéité de la classe de tronc commun**, en Terminale, ce qui obligera les professeurs à des acrobaties pédagogiques. Celle-ci **mêlera en effet des élèves qui découvriront la philosophie à d'autres qui auront choisi en fin de première de poursuivre l'enseignement de la spécialité « Humanités, Littérature et Philosophie »** ;

- **la réduction des choix de spécialités** proposées en terminale, passant de trois en 1ère à deux, **menace la réussite des élèves** dans leurs études supérieures, le maintien de la spécialité « Humanités, Littérature et Philosophie » en terminale et contraindra les professeurs à enseigner et à évaluer leurs élèves dans la perspective du maintien d'un effectif suffisant pour ouvrir la spécialité en Terminale.

- ce passage de trois spécialités en Première à deux en Terminale **est une mise en concurrence des spécialités** qui produira mécaniquement des effets délétères, à savoir la baisse des exigences et la tentation de la démagogie ;

- malgré les promesses de décloisonnement, **la présence de la philosophie dans la seule spécialité « Humanités, Littérature et Philosophie » revient à la réduire à une discipline uniquement littéraire**, ce qu'elle n'est pas. En témoigne sa présence dans de nombreux concours post-bac : écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, PACES... ;

1. **rien ne garantit que la spécialité Humanités, Littérature et Philosophie sera proposée dans tous les établissements** ;
2. **rien ne garantit que la spécialité « Humanité, littérature et philosophie » prendra la forme d'un enseignement bi-disciplinaire**, avec un partage égal des heures entre la philosophie et la littérature, garanti nationalement, et une épreuve composée de deux exercices séparés.
3. l'introduction d'un enseignement de philosophie **dès la seconde** afin d'éclairer le choix des élèves.

Les incidences de la réforme sur l'enseignement de la philosophie au lycée et dans le Supérieur seront considérables. Nuls n'étant mieux placés que les professeurs de philosophie pour savoir quels sont les besoins des

élèves et quelles conditions conviennent à l'enseignement de la philosophie, nous demandons que la réforme soit remise à plat et que soient consultés les professeurs de philosophie pour tenir compte des spécificités de notre discipline et des besoins de notre enseignement.

MOTION « C » DES PROFESSEURS DE PHILOSOPHIE DE L'ACADEMIE DE LYON

16 présents : 14 pour, 0 contre, 2 abstentions

Nous, professeurs de philosophie de l'académie de Lyon réunis ce lundi 2 juillet 2018 à la suite de la réunion d'harmonisation des copies du baccalauréat, avons décidé de voter le présent texte pour dénoncer les conséquences de la réforme du lycée sur l'enseignement de la philosophie.

Nous constatons la contradiction entre le discours ministériel valorisant la philosophie dans la formation au service des lycéens et la réalité de la réforme conduisant à la marginaliser :

- **l'épreuve de philosophie aura lieu 5 semaines** après que les élèves auront déjà validé 82 % de leurs notes. Le calendrier du nouveau bac isolera l'épreuve de philosophie et du Grand Oral et posera de fait des problèmes d'assiduité ;

- **un coefficient ne représentant plus que 8 % pour le baccalauréat général et 4% du baccalauréat pour le baccalauréat technologique de leurs résultats** récompense bien mal l'investissement demandé aux élèves tout au long de l'année et ne les motivera pas pour travailler. Pour rappel, l'épreuve de philosophie représente actuellement 18 % du bac L, 11 % du bac ES, 9 % du bac S et 5 % du bac technologique ;

- la disparition des séries et l'organisation des enseignements autour d'un tronc commun, quoi qu'on en pense par ailleurs, aura mécaniquement pour effet une **dégradation des conditions d'études** avec :

1. **la surcharge des classes** (35 élèves devenant la norme) ;
2. **la classe de tronc commun mêlera des élèves qui découvriront la philosophie à d'autres qui auront choisi de poursuivre l'enseignement de la spécialité « Humanités, Littérature et Philosophie » en fin de première;**

- **la réduction des choix de spécialités** proposées en terminale, passant de trois en 1ère à deux, **menace la réussite des élèves** dans leurs études supérieures, le maintien de la spécialité « Humanités, Littérature et Philosophie » en terminale et contraindra les professeurs à enseigner et à évaluer leurs élèves dans la perspective du maintien d'un effectif suffisant pour ouvrir la spécialité en Terminale.

- ce passage de trois spécialités en Première à deux en Terminale **est une mise en concurrence des spécialités** qui produira mécaniquement des effets délétères, à savoir la baisse des exigences et la tentation de la démagogie ;

- malgré les promesses de décloisonnement, **la présence de la philosophie dans la seule spécialité « Humanités, Littérature et Philosophie » revient à la réduire à une discipline uniquement littéraire**, ce qu'elle n'est pas. En témoigne sa présence dans de nombreux concours post-bac : écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, PACES... ;

1. **rien ne garantit que la spécialité Humanités, Littérature et Philosophie sera proposée dans tous les établissements ;**
2. **rien ne garantit que la spécialité « Humanité, littérature et philosophie » prendra la forme d'un enseignement bi-disciplinaire**, avec un partage égal des heures entre la philosophie et la littérature, garanti nationalement, et une épreuve composée de deux exercices séparés.
3. **l'introduction d'un enseignement de philosophie dès la Seconde et la Première afin d'éclairer le choix des élèves.**

- l'annualisation des temps de service est une modification profonde des conditions de travail des professeurs.

Les incidences de la réforme sur l'enseignement de la philosophie au lycée et dans le Supérieur seront considérables. Nuls n'étant mieux placés que les professeurs de philosophie pour savoir quels sont les besoins des élèves et quelles conditions conviennent à l'enseignement de la philosophie, nous demandons que la réforme soit remise à plat et que soient consultés les professeurs de philosophie pour tenir compte des spécificités de notre discipline et des besoins de notre enseignement.

